

CODE DE VIE



**École
Joseph-Moreau**

Vision de l'école.....	3
Mission de l'école.....	3
Code de vie.....	3
Droits et responsabilités des élèves.....	3
Règlements.....	4
Code vestimentaire.....	4
Encadrement des appareils électroniques.....	5
Responsabilité des parents.....	5
Responsabilité des enseignants.....	5
Responsabilité de la direction.....	6
Transport scolaire.....	6
Arrivées et départs de l'école.....	6
Présences et politique des retards.....	7
Toilettes et circulation dans l'école.....	7
Reprise d'évaluation.....	7
Bibliothèque.....	8
Casiers et cadenas.....	8
Heures du lunch et récréation.....	8
Reconnaisances.....	9

Vision de l'école

Notre école offre une éducation francophone catholique de qualité dans un environnement pluraliste harmonieux qui valorise le respect et l'apprentissage en créant un sens d'appartenance à la communauté scolaire.

Mission de l'école

L'école veut:

- Promouvoir la confiance en soi et permettre à l'élève de se développer à son plein potentiel dans sa dimension physique, affective, sociale, cognitive et éthique;
- Amener l'élève à devenir un membre responsable de notre société pluraliste;
- Favoriser, encourager et vivre les valeurs catholiques;
- Créer un sentiment d'appartenance en milieu scolaire francophone et donner le goût de vivre en français au quotidien.

Code de vie

Afin d'incarner les valeurs et la mission de l'école, un code de vie a été mis en place où les droits et responsabilités des élèves y sont présentés ainsi que les règlements de l'école.

Droits et responsabilités des élèves

1. Chaque élève a le droit à une éducation de qualité me permettant d'atteindre son plein potentiel, de surcroît il a la responsabilité d'écouter, d'apprendre et de faire ses travaux scolaires du mieux qu'il peut.
2. Chaque élève a le droit de poursuivre son éducation en français, de surcroît il a la responsabilité de pratiquer cette langue partout à l'école.
3. Chaque élève a le droit à un environnement sécuritaire et bienveillant propice à l'adoption et au maintien de comportements respectueux et responsables, de surcroît il a la responsabilité de contribuer à la prévention de violence en parlant à un adulte en qui ils ont confiance lorsqu'il est témoin de violence et de collaborer avec le personnel de l'école pour intervenir en cas de violence;
4. Chaque élève a le droit à ses différences tout en étant traité avec respect tant par le personnel que par ses pairs, de surcroît il a la responsabilité de s'abstenir de toute forme de violence, y compris tout comportement, parole ou geste fait intentionnellement et qui a pour effet d'entraîner des sentiments de détresse, de blesser, de rejeter ou d'humilier l'autre. Toute forme d'intimidation ou cyberintimidation sera prise au sérieux tel que présenté dans le [Guide pour intervenir lors de situation d'intimidation ou d'agressivité relationnelle du CSCN](#).

Règlements

Pour assurer un environnement propice à l'apprentissage et au respect, les règles suivantes doivent être observées :

1. **Circulation** : Se déplacer calmement dans les corridors. Il est interdit d'y circuler sans autorisation pendant les heures de cours.
2. **Transports personnels** : L'usage de la planche à roulettes, de la trottinette, de la bicyclette et des patins à roues alignées est strictement interdit à l'intérieur de l'école et sur les trottoirs entourant le terrain.
3. **Substances illicites** : La consommation ou la possession de drogues, d'alcool, de vapoteuses et de cigarettes est proscrite à l'école et dans les autobus scolaires.
4. **Appareils électroniques en classe** : L'utilisation du téléphone cellulaire, de la montre intelligente, des écouteurs sans fil ou de tout autre appareil électronique est interdite dans les salles de classe.
5. **Haut-parleurs** : L'utilisation de haut-parleurs (ex. Bluetooth) est interdite durant toutes les heures d'école, incluant la période du dîner ainsi que les arrivées et les départs en autobus.
6. **Intégrité du travail** : Il est interdit de copier, de voler le travail d'autrui, ou d'utiliser l'intelligence artificielle sans l'accord des enseignants. Le plagiat est considéré comme illégal.

Code vestimentaire

Les élèves doivent s'engager à porter des vêtements décents qui respectent l'environnement d'apprentissage de notre école.

- Le vêtement du haut doit couvrir les épaules d'au moins trois doigts et les soutiens-gorges.
- Le bermuda est autorisé, mais le short, la jupe ou la robe plus courts que dix centimètres sous le fessier sont interdits.
- Les vêtements qui révèlent ou ne couvrent pas complètement les épaules, les seins, les fesses et les sous-vêtements sont interdits.
- Tous les vêtements et les accessoires comportant des messages violents, discriminatoires ou faisant la promotion de produits illégaux sont interdits.
- La casquette ou tout autre couvre-chef (capuchon, tuque, foulard, etc.) ne sont pas acceptés dans les classes.

Un membre du personnel décidera de la conséquence d'une entrave à tout règlement ou au non-respect d'un article du Code de vie de l'école.

Encadrement des appareils électroniques

Tous les élèves doivent laisser leur téléphone cellulaire, leur montre intelligente ou tout autre appareil électronique à la maison ou dans leur casier lorsqu'ils sont en classe.

- **1^{er} avertissement**

Si l'élève utilise son appareil en salle de classe, il/elle devra remettre son cellulaire à l'enseignant(e) pour le reste de la journée et un message aux parents sera envoyé. L'élève pourra venir chercher son téléphone au secrétariat à 15 h 20.

- **2^e avertissement**

Lors d'une deuxième infraction, l'élève devra remettre son cellulaire à l'enseignant(e) qui remettra l'appareil au secrétariat et un message sera envoyé aux parents leur demandant de venir chercher l'appareil à l'école.

Responsabilité des parents

Le parent a la responsabilité :

1. de participer à l'éducation de leur enfant en fréquentant les entrevues parents/élèves/enseignants et en vérifiant les progrès de son enfant sur PowerSchool.
2. d'encourager leur enfant d'assister à tous les cours programmés et d'être à l'heure.
3. d'informer le secrétariat de l'école le jour où leur enfant est absent. Une note médicale peut être nécessaire dans certaines situations.
4. de collaborer avec l'équipe-école pour le bien de son enfant.
5. d'encourager son enfant à accéder à Google Classroom pour accéder aux devoirs et rester à jour pour la remise de ses travaux et pour son étude.

Responsabilité des enseignants

L'enseignant a la responsabilité :

1. d'encourager le succès de tous les élèves et de travailler avec eux pour offrir la meilleure éducation possible.
2. d'encourager et de créer des relations positives avec chaque élève et intervenant.
3. de tenir des registres de présence à jour, d'informer les élèves de la politique d'assiduité de l'école et de contacter les parents en cas de problèmes d'assiduité.
4. de communiquer régulièrement avec l'élève et les parents par rapport au rendement et au comportement de l'élève.
5. d'informer la direction des préoccupations et des échanges avec les parents.
6. d'agir de façon discrète et de respecter la confidentialité de chaque élève.

Responsabilité de la direction

La direction a la responsabilité :

1. d'établir et de mettre en œuvre les politiques et procédures nécessaires pour le bon fonctionnement de l'école.
2. d'administrer les conséquences telles que décrites dans les politiques et les procédures.
3. de construire et de soutenir un environnement sécuritaire et bienveillant qui offre les meilleures opportunités éducatives aux élèves.

Transport scolaire

- Chaque élève doit suivre SON horaire d'autobus - aucun changement possible sans l'approbation du CSCN.
- Chaque élève doit être à leur arrêt 5 minutes avant l'heure indiquée sur son horaire.
- Respect de l'environnement et des autres
 - Interdit de boire ou manger.
 - Interdit de se lever.
 - Aucun objet ne doit être lancé.
 - Utilisez un langage respectueux.
 - Obéissez au chauffeur.
 - Le VANDALISME n'est pas toléré.
- En fin de journée, les élèves doivent attendre l'autobus du côté ouest de l'école.
 - Interdiction de jouer sur le terrain de basketball
 - Interdiction de quitter les lieux d'école (matin, midi, après l'école)
- Les élèves ont la responsabilité d'être dans l'autobus inscrit sur leur horaire lorsque les autobus quittent l'école en fin de journée (Vague 1 - 15 h 30 et vague 2 - 15 h 55)

Arrivées et départs de l'école

- Les portes de l'école ouvrent à 8 h 10
 - Entrées spécifiques (matin / après-midi):
 - Entrée NORD-EST - stationnement
 - Entrée SUD-OUEST - vieux gymnase
 - Entrée principale
 - Dans le cas de retard le matin ou avant la fin de la journée; l'élève doit passer au secrétariat en utilisant l'entrée principale.

Présences et politique des retards

Selon l'*Education Act*, la présence à l'école est obligatoire en Alberta. L'école s'attend à ce que chaque élève soit :

- Présent à l'école;
- À l'heure;
- Préparé pour ses cours avec tout son matériel et ses travaux.

Les présences sont prises au début de chaque bloc.

Absences ou retards

- **Absences et retards** : Les parents doivent motiver l'absence ou le retard à la secrétaire.
- **Vacances prolongées** : Elles ne seront pas une raison motivée pour une absence. Celles-ci sont sérieusement découragées par le CSCN et l'école, car elles pourraient avoir un impact négatif sur le succès de l'élève. L'école n'est pas responsable de créer une programmation spéciale. La responsabilité de rattrapage devient celle de l'élève et des parents avec l'aide de l'enseignant.
- **Rendez-vous** : L'élève doit informer le secrétariat avant de partir de l'école
- **Maladie** : Un élève qui est malade au courant de la journée doit informer son enseignant. La secrétaire sera responsable d'appeler à la maison. Un élève malade ne doit pas quitter l'école ni rester dans les salles de bain sans que le secrétariat en soit averti.
- **Exemption de cours** : Afin d'être excusé du cours d'éducation physique, l'élève doit avoir une note du parent ou du médecin de famille.
- **Responsabilité en cas d'absence** : L'élève absent est responsable de reprendre le travail manqué. L'élève peut envoyer un courriel à ses enseignants ou consulter la Classroom du cours afin de recevoir une liste des travaux à compléter et à remettre.
- **Retards en classe**: C'est la responsabilité des élèves d'arriver à l'heure en classe avec son matériel et sans cellulaire.
 - Retard noté dans PowerSchool
 - Retenue à l'heure du midi

Toilettes et circulation dans l'école

L'accès aux salles de toilettes pendant la journée devrait se faire durant les pauses.

Reprise d'évaluation

Consultez le [Protocole d'Amélioration Continue](#) (PAS).

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte à l'heure du midi

- 1er étage (en silence)
 - L'élève doit donner son nom à la pause pour réserver sa place.
 - Aucune nourriture n'est acceptée et aucun téléphone.
- 2e étage (travail d'équipe - si ce n'est pas une journée de retenue)

Casiers et cadenas

Les casiers et les cadenas sont la propriété de l'école. L'élève est responsable de garder son casier propre et en bonne condition.

Combinaisons : Elles sont enregistrées par le secrétariat de l'école. Il est important que la combinaison ne soit pas partagée pour des raisons de sécurité.

Changement de cadenas/casier : La secrétaire ou à l'administration est responsable de gérer tout changement de casier et cadenas. L'élève est responsable de remettre son cadenas à la fin de l'année.

Effets personnels et objets de valeur : L'élève est responsable pour tous ses effets personnels y compris les objets de valeur. Les objets retrouvés sont placés sur la table d'objets trouvés. Les objets de valeur (chaines, bagues, électroniques, etc.) sont remis au secrétariat et peuvent être réclamés à cet endroit.

Heures du lunch et récréation

Heure du lunch

- À partir de 12 h 10, tous les élèves mangent au rez-de-chaussée.
- Accès aux fours microonde de 12 h 06 à 12 h 30.
- Les déchets doivent être ramassés et déposés aux endroits appropriés.

Les escaliers des portes d'entrée et les entrées doivent être libres de passage.

La livraison de nourriture (ex. Skip The Dishes) n'est pas autorisée à l'école.

Récréation

- À la cloche de 12 h 30, les élèves doivent ramasser leurs effets et se préparer pour la récréation (ou pour aller à la bibliothèque). À 12 h 36, tous les élèves doivent être à l'extérieur.

Reconnaitances

L'école s'assure de reconnaître les élèves qui se distinguent à l'école par leurs talents, leur engagement, leurs réussites ou leur leadership . En conséquence, l'école a mis en place un système de reconnaissances. Les prix sont remis annuellement lors de la soirée des Lauréats qui a lieu au mois de septembre l'année scolaire suivante.

PRIX	DESCRIPTIONS
Clubs artistiques	Remis à un élève par club qui s'est démarqué dans un club artistique tant au niveau de son engagement que de son talent artistique.
Leadership	Remis à un élève par comité ou club qui s'est démarqué par son engagement et son leadership.
Concours de mathématiques	Remis à un élève par niveau ayant obtenu le meilleur pointage lors de la participation aux concours de mathématiques.
Concours de dessin	Remis à l'élève dont le dessin a été choisi annuellement pour représenter la francophonie à Joseph-Moreau.
Cours complémentaires	Remis à un élève par cours complémentaire qui s'est distingué par son sérieux, son travail et sa constance.
Prix sportifs	Remis à une athlète féminine et un athlète masculin dans les différentes disciplines sportives qui se sont distingués par leur attitude positive, leur habileté et leur leadership.
Athlètes de l'année	Remis à une athlète féminine et un athlète masculin qui se sont distingués par leur excellence et leur leadership dans plusieurs disciplines sportives.
Promotion du français	Remis à un élève par niveau qui utilise le français de façon constante et qui encourage les autres élèves par différents moyens à parler en français.
Prix de mérite	Remis à un élève par classe titulaire qui s'est distingué par son engagement dans son apprentissage, ses efforts constants et son comportement positif malgré les défis rencontrés.
Prix de distinction	Remis aux élèves ayant obtenu une moyenne dans les cinq matières de base se situant entre 80 % et 89 % et n'ayant aucune note inférieure à 70 % dans toutes ses matières.
Prix de grande distinction	Remis aux élèves ayant obtenu une moyenne dans les cinq matières de base supérieure à 90 % et n'ayant aucune note inférieure à 80 % dans toutes ses matières.
Trophée de grande distinction	Remis à un élève par niveau ayant obtenu la moyenne la plus élevée dans ses cinq matières de base.
Bourse Joseph-Moreau	Remis annuellement à un ou des élèves qui sont inscrits en 10e année dans une école francophone et qui répondent aux critères de sélection.

